



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 29 septembre 2022 (10h05)
SALLE ETABLE- LA LOMBARDIERE**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35
En exercice	: 35
Présents	: 22
Votants	: 29
Convocation et affichage	: 22/09/2022
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur François CHAUVIN

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Damien BAYLE, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, François CHAUVIN, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Laurence DUMAS, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER.

Pouvoirs : Hugo BIOLLEY (pouvoir à Thierry LERMET), Gilles DUFAUD (pouvoir à Laurent MARCE), Maxime DURAND (pouvoir à Simon PLENET), Denis HONORE (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Christian MASSOLA (pouvoir à Brigitte BOURRET), René SABATIER (pouvoir à Martine OLLIVIER), Laurent TORGUE (pouvoir à Yves FRAYSSE).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Jean-Yves BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Olivier DE LAGARDE, Yves RULLIÈRE.

**BC-2022-346 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - EN SCENES - CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC LE COMITE D'ACTION SOCIALE**

Rapporteur : Monsieur Antoine MARTINEZ

La culture constitue une force de transmission des valeurs de notre société et d'éducation à la citoyenneté. Elle donne les moyens à un individu de s'épanouir humainement et de s'accomplir professionnellement. Elle améliore ses chances de trouver sa place et de se forger une identité au sein de la société.

Dans le cadre de la saison En Scènes, Annonay Rhône Agglo souhaite favoriser l'accès aux spectacles à l'ensemble du réseau des comités d'entreprises présents sur son territoire afin de renforcer sa politique d'élargissement des publics.

Le partenariat entre le Comité d'action sociale et Annonay Rhône Agglo est défini par une convention. Ce partenariat consiste en :

- la mise en place de contremarques émises par le Comité d'action sociale et acceptées par Annonay Rhône Agglo comme moyen de paiement à l'achat de places de spectacle d'En Scènes,
- la diffusion par le Comité d'action sociale des informations fournies par Annonay Rhône Agglo auprès de ses adhérents.

Le projet de convention ci-annexé a pour objet de définir les modalités de collaboration et de partenariat entre les deux parties, ainsi que leurs engagements respectifs.

VU la délibération du 9 juillet 2020 n°2020-168 par laquelle le Conseil communautaire donne délégation au Bureau,

CONSIDERANT le projet de convention ci-annexé

DÉLIBÉRÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, relatif au fonctionnement du partenariat entre le Comité d'action sociale et Annonay Rhône Agglo pour sa saison culturelle En Scènes,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 03/10/22
Affiché le : 04/10/22
Transmis en sous-préfecture le : 03/10/22
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20220929-35488-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET